

AVIS

Le Collège communal de la commune de 4250 Geer fait savoir que :

- le RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE POLICE a été approuvé en séance du Conseil communal le 28 janvier 2016
- les protocoles d'accord relatifs aux sanctions administratives communales ont été approuvés en séance du Conseil communal le 28 novembre 2016 et signés par le Procureur du Roi de Liège en date du 31 mars 2017.

Le dossier peut être consulté à l'Administration communale de Geer, rue de la Fontaine, 1 à 4250 Geer à partir du 3 juillet 2017 jusqu'au 17 juillet 2017

GEER, le 03/07/2017.

La Directrice générale,
L. COLLIN

Par le Collège,



Le Bourgmestre,
M. DOMBRET